

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240206\_20**  
**Référence Nomenclature n°3.5**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**Direction en charge : Pôle Technique, Patrimoine, Aménagement et Développement Territorial**

**Service en charge : Urbanisme, Economie de Proximité, Projets Urbains, Foncier, Habitat, Logement**

**Objet : Déclassement de la parcelle cadastrée Section AC Numéro 291**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment en son article L 2131-2,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment en son article L2141-1,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment en son article L 141-3,

Vu l'arrêté Numéro 042 095 23 L00022 de Monsieur Le Maire en date du 12 octobre 2023 portant permis de construire pour l'extension d'un bâtiment industriel,

Considérant le projet d'extension d'un bâtiment industriel porté par la Société dénommée BONNAVION INVESTISSEMENTS, SARL dont le siège social est à FIRMINY (Loire), Rue de l'Ondaine, alors approuvé par l'arrêté Numéro 042 095 23 L00022 de Monsieur Le Maire en date du 12 octobre 2023,

Considérant qu'au regard de la configuration matérielle des lieux, et ce afin de garder une cohérence cadastrale et d'assurer la faisabilité dudit projet, Monsieur André BONNAVION, gérant de ladite Société, a fait demande quant à se porter acquéreur de la partie de la Rue Michel Rondet alors au droit des bâtiments existants lui appartenant et les desservant,

Considérant que ladite Rue Michel Rondet, alors cadastrée Section AC Numéros des parcelles cadastrées Section AC Numéros 142 et 145, d'une surface respective de 34,00 m<sup>2</sup> et de 1.390,00 m<sup>2</sup>, relève de la propriété de la Ville par suite de l'acquisition qu'elle en a faite avec d'autres parcelles à usage de voirie de la Société dénommée SOCIETE D'EQUIPEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA LOIRE (aujourd'hui dénommée NOVIM),

Considérant l'intervention d'un géomètre-expert quant au bornage de la partie à considérer, et ce aux frais de ladite Société dénommée BONNAVION INVESTISSEMENTS, et qu'ainsi la cession à considérer porterait sur la parcelle cadastrée Section AC Numéro 291 d'une superficie de 710,00 m<sup>2</sup>, alors issue de la division de la parcelle cadastrée Section AC Numéro 289, d'une surface de 1.424,00 m<sup>2</sup>, elle-même issue de la réunion des parcelles cadastrées Section AC Numéros 142 et 145, d'une surface respective de 34,00 m<sup>2</sup> et de 1.390,00 m<sup>2</sup>,

Considérant que pour permettre sa libre mise à disposition, il est nécessaire de prononcer son déclassement,

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240206\_20**  
**Référence Nomenclature n°3.5**

Considérant que ladite partie de parcelle, ainsi désaffectée et déclassée, appartiendra au domaine privé de la Commune,

Considérant que matériellement dans les faits, ladite parcelle ci-avant visée n'a pas d'affectation particulière, et que sa cession éventuelle – conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière - n'aurait pas pour objet de porter atteinte à des fonctions de desserte ou de circulation : cette dernière ne permet l'accès qu'aux seuls bâtiments de la Société demanderesse,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Constaté et acté la désaffectation de la parcelle cadastrée Section AC Numéro 291 d'une superficie de 710,00 m<sup>2</sup>, alors issue de la parcelle cadastrée Section AC Numéro 145,
- Acté le déclassement de ladite parcelle,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **CONSTATE ET ACTE** la désaffectation de la parcelle cadastrée Section AC Numéro 291 d'une superficie de 710,00 m<sup>2</sup>, alors issue de la parcelle cadastrée Section AC Numéro 145,
- **ACTE** le déclassement de ladite parcelle,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 6 février 2024

La Secrétaire de séance,

  
Tiffanie FILLoux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication  
en date du 13 Février 2024  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
S. BELAIDI





Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**SEANCE DU MARDI 06 FEVRIER 2024**

**Déclassement de la parcelle cadastrée Section AC Numéro 291**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 30 Janvier 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 06 Février 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

**PRESENTS :**

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc (à partir de 18 h 12), Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 19 h 10), M. CHANUT Robert (à partir de 18 h 10), M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie, Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

**POUVOIRS :**

Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 19 h 10) à M. MAZARI Nabil, M. CHANUT Robert (jusqu'à 18 h 10) à M. ZEDDA Marc, Mme BERTOLETTI Christiane à Mme SUZAT GIULIANI, M. DUMOND Jean-Claude à Mme MOUNIER Béatrice, Mme PORTAILLER Chantal à Mme MAISONNEUVE Marie, M. PETIT Marc à M. MENDES José.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme FILLOUX Tiffanie

**PERSONNEL ADMINISTRATIF :** M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,  
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	29
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

